



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement

Question écrite n° 23253

## Texte de la question

M. Pierre Cardo expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie la situation d'un contribuable dont l'employeur a reçu une notification d'avis à tiers détenteur en 1994 pour une somme qui a été effectivement retenue sur le salaire de l'intéressé conformément à l'article L. 262 du livre des procédures fiscales. Or, il apparaît que l'employeur en question n'a pas reversé les fonds ainsi retenus au Trésor public et que le contribuable voit aujourd'hui les mêmes sommes réclamées à nouveau par avis à tiers détenteur adressé à son nouvel employeur, l'ancien employeur ayant depuis déposé le bilan et bien que les services fiscaux aient pris l'attache du liquidateur. Aujourd'hui le contribuable se trouve de facto dans une situation de double paiement d'un impôt du fait de la non-exécution par le destinataire du premier ATD d'un reversement de sommes retenus sur salaire et du fait du renoncement du Trésor public de lui réclamer les sommes faisant l'objet de l'ATD régulièrement notifié et qu'il était tenu d'exécuter. Il lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation particulièrement inacceptable.

## Texte de la réponse

Après un examen approfondi de l'affaire évoquée par l'auteur de la question, en liaison avec la trésorerie générale et la direction des services fiscaux du département concerné, les services ont constaté que le deuxième avis à tiers détenteur, notifié au nouvel employeur du redevable, tendait au recouvrement d'autres impositions que celles pour lesquelles les retenues sur salaires avaient été opérées auprès de la société défaillante et, par conséquent, que l'intéressé n'avait pas été sollicité deux fois pour le même impôt. La trésorerie générale a adressé un courrier explicatif en ce sens au redevable concerné.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Cardo](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23253

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 décembre 1998, page 6896

**Réponse publiée le :** 22 février 1999, page 1067